

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Propriété du CPAS de MONS Bois de Soye (Floreffe)

#### PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DU CPAS DE MONS (BOIS DE SOYE)

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le **Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt de la Propriété du CPAS de MONS ( Bois de Soye)**, dont l'auteur est le Service public de Wallonie-Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Namur, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par le CPAS de Mons, propriétaire de la forêt de Soye .

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage	Date d'ouverture	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 12 mars 2022
Vendredi 6 décembre 2024	Mercredi 11 décembre 2024	Lundi 3 février 2025 à 13 h 30 – salle des mariages de la Maison communale Rue Emile Romedenne 9	Commune de Floreffe Rue Emile Romedenne 9 à Floreffe Par e-mail : Adresse électronique de la <a href="mailto:environnement@floreffe.be">environnement@floreffe.be</a>

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la commune de Floreffe. L'enquête est suspendue du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 à 12 h, et le samedi matin de 9 h à 12 h OU un jour par semaine jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : rue Emile Romedenne 9 à Floreffe (service environnement ou urbanisme).

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Pierre Lemoine, Conseiller en environnement, au 081/44.71.18 ou par mail à [environnement@floreffe.be](mailto:environnement@floreffe.be)

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement .

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement de Namur (Avenue Reine Astrid 39-45, B-5000 Namur – 081/715.411) et à la Direction de Namur du Département de la Nature et des Forêts (Avenue Reine Astrid 39-45, B-5000 Namur – 081/715.400).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le CPAS de Mons.

Floreffe, le 4 décembre 2024.

Pour le Collège communal

La Directrice générale,

  
Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,

  
Philippe VAUTARD